

**General Conference**

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.28*
(COM.CLT)
3 octobre 2007
Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire**Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)**

présenté par **CUBA**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	IV	CULTURE
Résolution :		04000
Priorité sectorielle biennale :	2	Promouvoir la cohésion sociale, en encourageant le pluralisme, le dialogue des cultures et l'instauration d'une culture de la paix
Paragraphe :		(a) (v)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		60 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		Budget ordinaire - Secteur de la culture (34 C/5)

Modification proposée :

- (v) élaborer des cadres conceptuels et opérationnels favorisant le dialogue interculturel dans toutes ses dimensions y compris interreligieuses, dans une approche interdisciplinaire et intersectorielle, en tenant compte notamment des recommandations (enseignements) du Rapport mondial sur la diversité culturelle (2008) et du Rapport de l'Alliance des civilisations (2006) ; développer les moyens et les compétences nécessaires au renforcement de la cohésion sociale, respectueuse du pluralisme culturel et à l'instauration d'une culture de la paix en s'appuyant sur les accords de coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales et sur les réseaux des chaires UNESCO et d'autres partenaires ; appuyer et encourager des initiatives et activités de caractère régional et international à mener à bien par les États membres afin de contribuer à la défense de la diversité culturelle et à sa promotion pour la sauvegarde du patrimoine et le développement des expressions culturelles, en favorisant également la promotion de la cohésion sociale, le

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 31 août 2007.

pluralisme et le dialogue des cultures, le processus de ratification de la convention et la mise en place au niveau national de mesures et de législations en vue de sa bonne application :

Note explicative :

En juin 2009 se tiendra le sixième **Congrès international « Culture et développement »** qui a toujours été appuyé et promu principalement par l'UNESCO mais aussi par d'autres organismes internationaux (OEI, SELA, UNICEF, ABINIA, Convention Andrés Bello, CERLALC). Dans le prolongement des résultats particulièrement satisfaisants obtenus à sa cinquième session, le Congrès procédera à des débats, des réflexions, des analyses et des échanges sur la diversité culturelle dans tous ses aspects. À cet égard, le thème des **industries culturelles et leurs répercussions dans le contexte économique et social des relations entre les différents groupes sociaux et culturels, et leurs incidences particulières sur les politiques culturelles et les structures politiques et économiques des pays et de la communauté internationale**, sera de ceux, particulièrement importants, qu'il faudra traiter lors de cette rencontre.

C'est pourquoi, le Comité d'organisation du sixième Congrès se propose, avant la rencontre et compte tenu des divers aspects de la diversité culturelle et des industries culturelles dans l'ensemble de la société (cinéma, radio, télévision, télécommunications, diversité de la présentation et du discours dans la communication, lignes éditoriales, nouvelles technologies, etc.) de mener à bien des études, des réflexions, des recherches, etc., sur les industries culturelles et le caractère économique et social qu'elles revêtent, sur le dynamisme de ce secteur dans le cadre du développement socioéconomique de la culture, sur la concurrence entre les différents acteurs qui interviennent dans ces processus, etc. Des experts et des responsables de divers pays et régions participeraient à ces études et recherches qui déboucheraient sur des projets concrets, lesquels, avec l'aide du système multilatéral international - et principalement l'UNESCO - pourront être présentés au sixième Congrès international « Culture et développement » et par conséquent, produire des résultats qui contribueront à améliorer le dialogue interculturel et l'unité de tous pour faire face à l'hégémonie du monde contemporain. De même, des activités à mettre en œuvre aux niveaux local, national, régional et international pourraient être envisagées.

Les projets qui pourront être approuvés et exécutés devraient être axés également sur la coopération internationale Nord-Sud et Sud-Sud, ce qui favoriserait, de la part des pays qui y adhèrent, l'application des principes et règles énoncés dans la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, et surtout la reconnaissance de la nécessité d'un juste équilibre de toutes les richesses créatives ou patrimoniales des cultures respectives et la recherche de solutions propres à les protéger. Les principaux thèmes des Congrès précédents ont été les suivants : **Défis et stratégies** (premier Congrès), **La dimension culturelle du développement** (deuxième Congrès), **« Pour la sauvegarde d'une éthique humaniste et universelle »** (troisième Congrès), **Penser le monde du point de vue de la culture, pour la paix, la vérité et l'émancipation de l'être humain** (quatrième Congrès), **Défense de la diversité culturelle** (cinquième Congrès).

La Chaire UNESCO Culture et développement serait un élément essentiel des activités décrites ci-dessus.